

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2022-05-10

COMITE SYNDICAL DU 17 MAI 2022

**BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR IMPLANTATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES DE RIMONS**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 10 mai 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 21

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Agnès ALFONSO CHARIOL

Présents : ANTEA : Véronique BLAYO

USTOM : Huald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Caroline PLUCHET, responsable service technique,

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MIQUEU Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), MOTHES Christophe, GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MARGOUILLE Michel, MAS François, ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MARTY Bruno, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (pouvoir à MIQUEU Christophe) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, POIVERT Liliane / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : MARTY Sylvain, LAPEROUSSAZ Patrick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, LACHAIZE Yolande, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, MERCIER Bastien, MONGET Oliver, VILLETTE Roger.



**BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR IMPLANTATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUE DE RIMONS**

Le Comité Syndical du Castillonais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles de L1311-2 à L1311-4,

Vu la délibération D2021-02-07 en date du 04 février 2021 par laquelle le Comité Syndical se propose de susciter l'émergence d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïque sur la réserve foncière entourant la déchèterie de Rimons appartenant à l'USTOM,

Vu la délibération D2021-11-29 en date du 23 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical retient TOTAL QUADRAN comme lauréat et d'opter pour l'avance partielle perçue à la mise en service ainsi qu'un loyer annuel avec la réhabilitation du sol (option n°2),

Considérant l'intérêt général de l'installation de panneaux photovoltaïques sur un terrain dégradé,

Considérant l'exclusion de la déchèterie actuelle du périmètre concerné,

Considérant le loyer et l'avance envisagés :

- Un premier versement global et forfaitaire à compter de la mise en service d'un montant de 600.000 €,
- Des versements annuels successifs à compter de l'année suivant celle de la mise en service, pour un montant de CINQ MILLE CENT EUROS par mégawatt crête (5.100€/MWc),
- Indexation : selon même mode d'indexation que celui figurant au contrat d'achat signé avec EDF ou toute autre entité.

Considérant les conditions suspensives et de faisabilité,

Le Président propose de signer le bail emphytéotique administratif présenté au Comité Syndical du 17 mai 2022 avec la société TOTAL QUADRAN, pour une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE**, Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique administratif et les documents afférents entre autres le mandat, la promesse de bail et le titre d'habilitation à construire,
- **AUTORISE**, le projet sur les parcelles ZE130,133,134,135,136,137, à l'exception du périmètre de la déchèterie actuelle et la prise d'hypothèque pour garantir le contrat de prêt du preneur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

